

# REGLEMENTATION ET MANAGEMENT DES UNIVERSITES FRANÇAISES

MISE A JOUR  
DATE : 31 août 2007

## CHAPITRE 2 : L'ORGANISATION DE L'UNIVERSITE : PRINCIPES, ORGANES STATUTAIRES ET STRUCTURES INTERNES

### 3. Les statuts et les structures internes de l'université

#### **027 (page 63)**

Remplacer le texte de l'article L. 711-7 par le suivant :

« Les établissements déterminent, par délibérations statutaires du conseil d'administration prises à la majorité absolue des membres en exercice, leurs statuts et leurs structures internes, conformément aux dispositions du présent code et des décrets pris pour son application. » (Art. 3 de la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités)